

Saint-Félix-de-Valois, le vendredi 8 juin 2007

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet du projet de la voie de contournement de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois (route 131).

À qui de droit,

Ce mémoire se veut bref et précis. Il ne s'agit pas ici de faire une longue argumentation, mais d'énoncer ce que j'aimerais voir émerger comme recommandations à la suite des travaux de cette Commission.

Étant résident de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et soucieux de l'environnement, je me suis intéressé au projet de la voie de contournement. C'est avec stupéfaction que j'ai constaté que le Ministère des Transports prévoit faire passer la nouvelle route au-dessus des sources d'eau potable de la municipalité.

Comment concevoir que l'on puisse risquer de compromettre la qualité d'une si belle source d'approvisionnement en eau en 2007? La municipalité de Saint-Félix a l'immense privilège de ne pas avoir à traiter son eau et d'ainsi pouvoir offrir à sa population une eau de grande qualité à faible coût. Nous disons tous oui au développement du Nord et au désengorgement de la route, mais faut-il pour autant risquer une si précieuse ressource?

J'ai assisté à la première partie des audiences et ai pris connaissance des réponses données. Il est vrai que la réponse du ministère peut sembler rassurante lorsqu'on nous vante les mérites de la membrane étanche qu'on veut mettre en place pour protéger la source d'eau.

Par contre, les réponses données par les différents intervenants contenaient beaucoup de « choses à être déterminées » et de « cela n'est pas encore décidé » accompagnés de « il y a deux options et nous n'avons pas encore décidé ce qu'on va faire ». À titre de citoyen assistant pour une première fois à de telles audiences, je tiens à préciser que lorsqu'on nous convoque pour répondre à nos questions, on s'attend à obtenir des réponses claires. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui que c'était le cas.

De plus, lorsqu'on questionne la Commission sur l'entretien préventif qui sera fait sur la membrane, les réponses sont moins satisfaisantes. J'aurais aimé me faire dire que la membrane sera inspectée de façon méthodique et à long terme. Or, il semble que tout contrôle de la part du ministère sera inexistant après deux ans et qu'on s'en remettra aux contrôles de qualité de l'eau effectués par la municipalité. Il me semble pourtant évident que lorsque la municipalité constatera une détérioration de la qualité de l'eau...il sera trop tard. Je demande donc que la Commission recommande une inspection et un entretien réguliers et

permanents de cette membrane par le Ministère des Transports. Dans le contexte actuel, où se tient une commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval, il me semble bien justifié comme citoyen de m'inquiéter pour l'approvisionnement en eau de ma municipalité dans 25 ans.

Les réponses de la Commission sont aussi peu satisfaisantes lorsqu'il est question d'un déversement accidentel hors de la zone protégée (un camion-citerne par exemple). En effet, on apprend que la municipalité serait seule responsable de réparer les dégâts. On veut bien développer le Nord, mais il faudrait quand même que tous participent aux travaux advenant des problèmes! Je demande donc que la Commission établisse qu'advenant des problèmes d'alimentation en eau à Saint-Félix, le ministère paiera la note.

De plus, toujours au sujet d'un déversement accidentel, je demande que la Commission recommande de mettre des talus ou remblais afin qu'un camion quittant la route ne puisse pas sortir de la zone protégée. Je demande aussi que la Commission recommande au ministère d'élargir la zone de protection par membrane.

En fait, vous comprendrez très facilement que je demande à la Commission de demander au Ministère des Transports de modifier son projet de façon à ce qu'il ne représente plus une menace pour l'approvisionnement en eau de la municipalité.

Un autre sujet d'inquiétude est l'aspect économique de cette voie de contournement. Il est maintenant de connaissance publique que plusieurs commerces placés stratégiquement le long de la route 131 seront durement touchés par la construction de cette voie et l'évitement du cœur du village. Je demande donc à la Commission de recommander le versement d'une allocation de relocalisation pour les commerces les plus touchés, afin de permettre à ces commerçants de poursuivre leurs affaires sans assumer personnellement les coûts du développement du Nord. Cette allocation devrait être versée par le gouvernement du Québec et non par la seule municipalité de Saint-Félix. Cette relocalisation devrait se faire le long de la nouvelle route, mais à l'intérieur des limites de Saint-Félix-de-Valois. Nous devons nous assurer, comme municipalité, de conserver l'ensemble de nos commerces. Encore une fois, on veut bien que les autres municipalités situées plus au nord se développent, mais nous n'avons pas, comme municipalité, à financer ce développement.

Merci beaucoup de prendre en considération ce mémoire.

Yves Perron
Résident de Saint-Félix-de-Valois